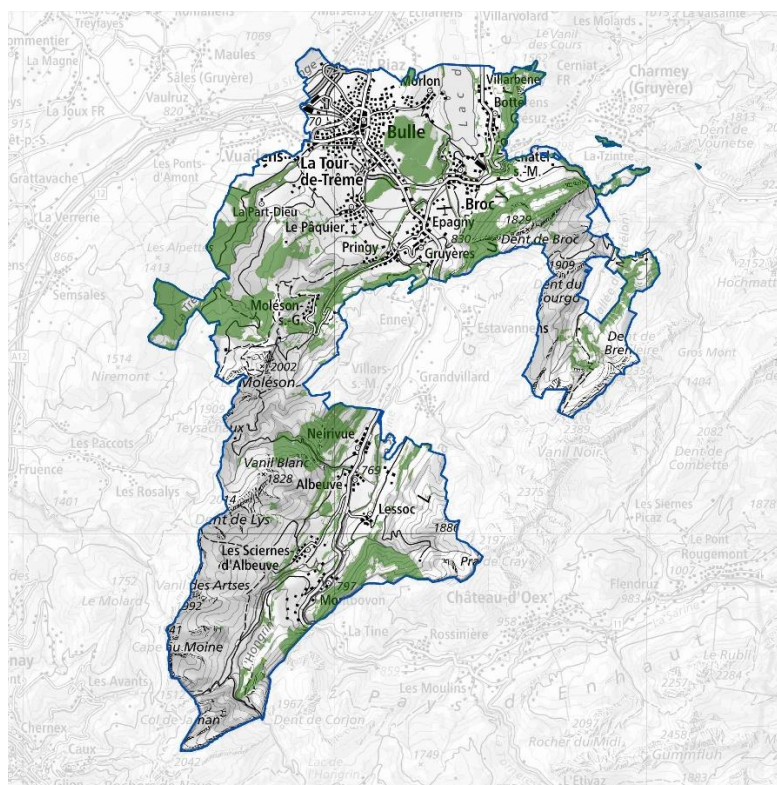


Création d'une nouvelle corporation en Gruyère

Rapport explicatif



Version définitive du 18 mars 2022 - Information pour les assemblées communales

Contenu

1.	Introduction	3
2.	Processus prévu	3
3.	Statuts	3
4.	Surface forestière	4
5.	Péréquation des charges	4
6.	Clé de répartition	7
7.	Fonds de roulement	8

Liste de Tableaux

Tableau 1 Surface forestière par membre.....	4
Tableau 2 Contribution par habitant	5
Tableau 3 Contribution par surface forestière productive multipliée par la pente moyenne pondérée.....	6
Tableau 4 Facteur de pondération de la pente moyenne.	6
Tableau 5 Clé de répartition selon la surface forestière.....	7
Tableau 6 Résultat de la péréquation des charges	7
Tableau 7 Cas de figure résultat par membre	8
Tableau 8 Fonds de roulement	8
Tableau 9 Part du capital financé par les différents partenaires.....	9

Impressum

Mandant:

Groupe de pilotage de la future corporation forestière

p. a. Corporation du triage forestier Moléson

Administration communale

Case postale 43

1661 Le Pâquier

✓ Sébastien Meloni, président

Coordination du mandat:

Service des forêts et de la nature

3e arrondissement forestier (Gruyère)

Rue du Marché 12

1630 Bulle

✓ Thierry Pleines, chef d'arrondissement

✓ Noémi Gay, ingénieure forestière adjointe

Mandataire:

pbplan ag

Müli 12

1716 Plaffeien

✓ Joseph Brügger, ingénieur forestier

✓ Baptiste Ecoffey, garde forestier

✓ Alexandre Guhl, ingénieur forestier

Projet P. 713 / Version du document: 6.4

1. Introduction

Les sept communes du périmètre d'étude ont décidé de créer ensemble une nouvelle corporation forestière en Gruyère. L'Etat fait également partie de ce processus en tant que propriétaire des forêts domaniales situées dans ce périmètre.

Le comité de pilotage (un membre par partenaire) a débuté son travail en juin 2021. Avec l'appui du bureau pbplan ag, il a élaboré les documents de fondation à soumettre aux communes et au Conseil d'Etat (en tant que propriétaire et en tant qu'autorité de contrôle) pour approbation. Ces documents s'appuient sur différents documents de base élaborés en collaboration entre le comité de pilotage, les communes, l'Etat de Fribourg et les forestiers comme:

- lignes directrices : projet de charte et de stratégie de la future corporation
- caractéristiques et ressources des unités de gestion des triages forestiers actuels
- projet d'organigramme et de diagramme des fonctions
- inventaire des chemins forestiers existants
- budget type d'investissement, estimation de coûts pour la construction d'un futur hangar
- budget type de fonctionnement

2. Processus prévu

mai 2022	Décision des assemblées communales et de l'Etat de Fribourg
juillet 2022	Fondation de la nouvelle corporation forestière
janvier 2023	Entrée en fonction de la nouvelle corporation forestière

3. Statuts

Le projet de statuts se base sur des statuts type. Ceux-ci tiennent compte de la base légale et des dispositions fixées dans d'autres corporations forestières. Les points suivants ont été adaptés.

Le **nom** de la future organisation sera «corporation forestière Moléson». Actuellement l'unité de gestion des communes Gruyères-Morlon-Le Pâquier se nomme «corporation du triage forestier Moléson»: cette corporation sera dissoute.

Les voix à l'**assemblée des délégués** sont attribuées en fonction de la surface forestière productive: moins de 250 ha = 1 voix / plus de 250 ha = 2 voix. Cette répartition résulte de la volonté des différents partenaires de garder une certaine égalité de pouvoir entre "grands" et "petits" partenaires. Avec ses 2 voix, l'Etat pourra, si nécessaire, faire pencher la balance.

Le **comité** est composé d'un délégué par membre. Ceci garantit que chaque commune (et l'Etat de Fribourg) soit représentée au comité.

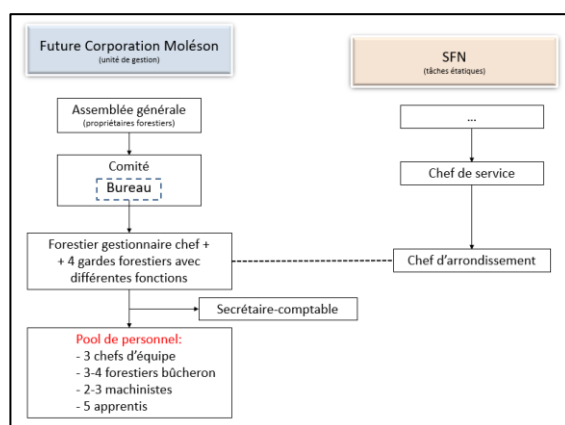
Les **limites financières** dans la compétence du comité ont été relevées par rapport aux statuts type car la future corporation aura un chiffre d'affaires nettement plus élevé que celui-ci des corporations d'une taille traditionnelle.

Un **bureau**, composé de 3 personnes issues du comité, administre la future corporation.

Les dispositions concernant la **clé de répartition** sont décrites au point 6.

Les statuts donnent le cadre pour l'**organisation de la future corporation**. L'organigramme suivant est une suggestion : il reviendra au futur comité de décider de l'organisation.

Création d'une nouvelle corporation forestière en Gruyère



4. Surface forestière

La surface forestière est un paramètre central dans le calcul des facteurs de la péréquation et de la clé de répartition. Pour cette raison il a été vérifié avec une attention particulière que les surfaces forestières indiquées soient le plus correct possible.

Les surfaces indiquées se basent sur une analyse géoinformatique réalisée par pbplan ag. Les données ont été vérifiées par le SFN.

Elément	Surface	
Surface forestière des forêts publiques (communes et Etat de Fribourg)	3'220 ha	100 %
./. Réserve forestière	162 ha	
Surface forestière productive	3'058 ha	93%
./. Surface située en dessus de 1'400 msm	305 ha	
Surface forestière productive: < 1'400 msm	2'811 ha	82%

Les surfaces des réserves forestières ne sont pas prises en compte dans les surfaces forestières déterminantes pour la péréquation et la clé de répartition car il n'y aura pas d'interventions dans ces surfaces: le potentiel exploitable y est nul.

Pour les surfaces forestières dites productives, il a également été déterminé la surface des forêts de production situées en dessous de 1'400 msm (correspond à la ligne 2 du tableau 1). Les surfaces en-dessus de 1'400 msm n'ont pas été prises en compte dans le calcul de la clé de répartition. Une distinction et un traitement différencier pour les forêts situées en dessus de 1'400 msm se justifie car à cet étage subalpin les conditions de production, et en règle générale la situation topographique, ne sont pas comparables avec les autres surfaces forestières productives.

Surface forestière		Botterens	Broc	Bulle	Gruyères	Haut-Intyamon	Le Pâquier	Morlon	Etat de Fribourg	Total
forêt productive (ha)		93	429	657	425	904	97	142	311	3'058
... dont < 1'400 m d'altitude (ha)		89	357	656	414	808	97	99	291	2'811

Tableau 1 Surface forestière par membre

5. Péréquation des charges

Les caractéristiques des forêts des différents membres sont extrêmement hétérogènes. Les éléments suivants illustrent l'hétérogénéité des différents massifs forestiers, respectivement parties de massifs:

- Une partie des forêts remplit essentiellement une fonction sociale (en particulier pour le délassement), ce qui y rend nettement plus coûteux l'exploitation.
- Une partie des forêts remplit essentiellement le rôle de forêt de protection pour les infrastructures.

Création d'une nouvelle corporation forestière en Gruyère

- Une partie des forêts est très pentue, ce qui y rend nettement plus couteux l'exploitation.
- Une partie des forêts est mise en réserve forestière : aucune intervention, ni exploitation n'y sont prévues.

Pour équilibrer dans une certaine mesure les différentes «charges» liées à cette hétérogénéité, les statuts définissent des facteurs d'une péréquation des charges. Une contribution annuelle sera à verser par les membres, indépendamment du résultat financier de l'année (perte/profit).

«Les montants des contributions restent inchangés pendant les 5 premières années.» (Art. 24 al. 4 statuts)

Facteur A

«Les communes payent une contribution par habitant pour couvrir les coûts dus à la fonction sociale des forêts. L'Etat paye un montant fixe.» (Art. 24 al. 2 statuts)

Quelles sont les prestations liées à la fonction sociale?

- Assurer et sécuriser les coupes, spécialement dans des périmètres fortement fréquentés.
- Sécuriser les infrastructures d'accueil.
- Protéger les périmètres de protection des eaux souterrains.

Quelles prestations dépassent les prestations de base fournies par la future corporation?

- Entretien accru de la desserte forestière de base pour les besoins des visiteurs de la forêt.
- Construction et entretien d'infrastructures d'accueil comme cabanes, places de jeu, sentiers didactiques.
- Nettoyement des parterres de coupe dans des périmètres fortement fréquentés.
- Organisation de manifestations pour la population.
- Mesures sylvicoles spéciales pour les visiteurs.
- Lutte contre les plantes invasives.

Une marge libre (déduction de 500 habitants) a été introduite pour réduire l'effet pour les petites communes. Dans les forêts de ces communes, l'intensité d'intervention pour la fonction de délasserment y est à l'heure actuelle inférieure à la moyenne (périmètre de la corporation). Par ailleurs leurs populations ont peu d'influence sur les coûts de gestion dans les forêts propices au délasserment des autres membres.

L'Etat de Fribourg est propriétaire d'une grande partie de la forêt de Bouleyres, une des forêts les plus fréquentées du canton. Par rapport aux autres membres, il semble justifié que l'Etat, en tant que propriétaire, continue à prendre en charge une partie de coûts liés à la gestion de celle-ci comme il le fait actuellement. Pour cette raison, un montant fixe a été défini. Celui-ci est plus bas que les coûts pris en charge ces dernières années car les prestations de base fournies par la future corporation dans le contexte de la fonction sociale seront réduites par rapport à au standard actuel. Le montant est fixé à un niveau pour équilibrer le résultat de l'Etat dans le cadre de la péréquation (somme des facteurs «contribution totale A + B» moins «répartition des entrées selon C+D» – voir tableau 6).

Le montant par habitant (CHF 6) a été choisi pour obtenir un montant total qui représente les coûts engendrés actuellement par la fonction sociale selon les comptes d'exploitation analytiques de référence.

Le nombre d'habitants est tiré de l'annuaire statistique du canton de Fribourg (édition 2022) – tableau «Population dite légale, par commune, en 2020»

Péréquation des charges	Botterens	Broc	Bulle	Gruyères	Haut-Intyamon	Le Pâquier	Morlon	Etat de Fribourg	Total
A Facteur social - Contribution annuelle		CHF 6 par habitant				marge libre:		500	habitants
Population selon annuaire statistique	670	2'662	24'412	2'205	1'588	1'338	643		33'518
Nombre d'habitants sans la marge libre	170	2'162	23'912	1'705	1'088	838	143		30'018
Montant (nombre x CHF/nb.) (CHF)	1'020	12'972	143'472	10'230	6'528	5'028	858	28'000	208'108

Tableau 2 Contribution par habitant

Facteur B

«Les membres payent une contribution par surface forestière selon la pente moyenne de leurs forêts pour compenser les surcoûts d'exploitation forestière provoquées par les difficultés de terrain.» (Art. 24 al. 3 statuts)

Les forêts de forte pente rendent difficile l'exploitation forestière pour les raisons suivantes:

- Le terrain est souvent hétérogène et tourmenté, parcouru par des bandes rocheuses et des éboulis/éboulements.
- La densité de la desserte forestière y est faible et l'accessibilité difficile. Pour ces raisons, les interventions se réalisent par câble-grue ou hélicoptère ; méthodes coûteuses.
- La stabilité (bonne tenue dans le terrain) des professionnels lors de l'exécution du travail est fortement réduite.

La pente moyenne est déterminée par une analyse géoinformatique réalisée par pbplan ag de toutes les forêts publiques. La surface forestière productive sert de référence (voir ligne 1 du tableau 1).

Pour la pente moyenne, un facteur de pondération a été appliqué (facteur 1 à 16) selon le graphique présenté dans le tableau 4.

Péréquation des charges		Botterens	Broc	Bulle	Gruyères	Haut-Intyamon	Le Pâquier	Morlon	Etat de Fribourg	Total
B Forêt de forte pente - Contribution annuelle			CHF	5	par facteur					
Pente moyenne des forêts	%	66.0	71.7	30.4	43.7	74.6	33.8	45.0	42.5	54.7
Valeur de pondération (1 à 16)		16	16	4	6	16	4	6	6	
Facteur surf. prod. x pente pondérée		1'488	6'864	2'628	2'550	14'464	388	852	1'866	
Montant (facteur x CHF)	(CHF)	7'440	34'320	13'140	12'750	72'320	1'940	4'260	9'330	155'500

Tableau 3 Contribution par surface forestière productive multipliée par la pente moyenne pondérée.

Le montant total de ce facteur de péréquation a été limité, car il a été pris en considération qu'une partie des «forêts de forte pente» se trouve dans un périmètre de programme d'intervention (travaux subventionnés et donc normalement pas déficitaires).

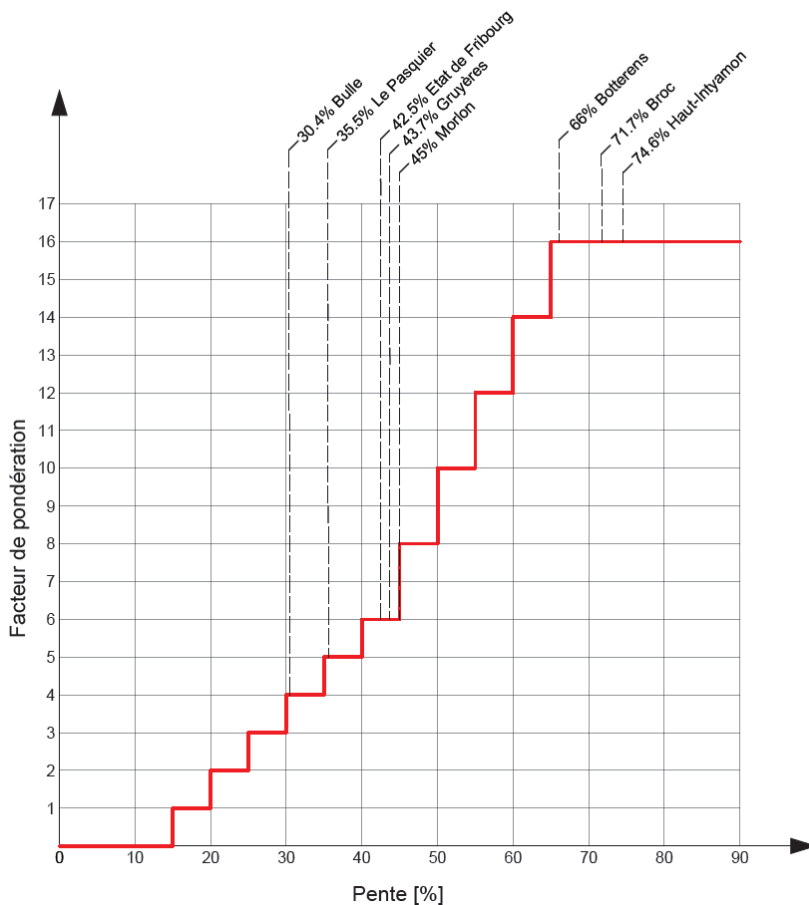


Tableau 4 Facteur de pondération de la pente moyenne.

Autres facteurs étudiés:

Les facteurs suivants ont également été étudiés pour élaborer une clé de répartition équitable, respectivement pour compléter le facteur de péréquation «surface productive pondérée par la pente moyenne»:

- Surface forestière sans pondération
- Surfaces forestière productives avec limitation à 1'400 msm.
- Possibilités (sv respectivement sv/ha)
- Rapport entre la surface forestière et le nombre d'habitants des communes.

Ces éléments étudiés ont finalement été rejetés, car ils emmènaient à des distorsions non-souhaitées, respectivement à des valeurs non-équitables.

6. Clé de répartition

Facteur C

Chaque membre contribue au fonctionnement et au succès de la corporation. Pour équilibrer l'effet du fort déséquilibre de la surface déterminante par membre, une valeur «socle» est attribuée à chaque membre. (0.5 %)

Facteur D

La surface productive située en dessous de 1'400 msm (voir ligne 2 du tableau 1) sert de facteur pour déterminer la part de chaque membre.

Clé de répartition	Botterens	Broc	Bulle	Gruyères	Haut-Intyamon	Le Pâquier	Morlon	Etat de Fribourg	Total
C Socle	0.5%	0.5%	0.5%	0.5%	0.5%	0.5%	0.5%	0.5%	4%
D Clé de répartition (surf. prod. < 1'400 msm)	3.039%	12.192%	22.403%	14.139%	27.594%	3.313%	3.381%	9.938%	96%
Part total: socle + surface productive	3.539%	12.692%	22.903%	14.639%	28.094%	3.813%	3.881%	10.438%	100%

Tableau 5 Clé de répartition selon la surface forestière

Conséquences

Le budget type de fonctionnement démontre que les comptes financiers de la future corporation peuvent être équilibrés par les recettes ordinaires (vente de bois, rémunération de prestations de services, subventions).

Les contributions pour la péréquation des charges versées par les membres (voir tableaux 2 et 3) constituent des recettes supplémentaires pour la future corporation. Si les comptes financiers sont équilibrés, ces contributions constituent le bénéfice de la corporation qui sera attribuée aux membres selon les facteurs de la clé de répartition (voir tableau 5). Le tableau 6 ci-dessous démontre le résultat de cette opération.

Résultat de la péréquation des charges	Botterens	Broc	Bulle	Gruyères	Haut-Intyamon	Le Pâquier	Morlon	Etat de Fribourg	Total
Contribution totale A+B	8'460	47'292	156'612	22'980	78'848	6'968	5'118	37'330	363'608
Répartition des entrées selon C+D	12'870	46'149	83'279	53'228	102'154	13'863	14'112	37'954	363'608
Résultat A + B + C + D	4'410	-1'143	-73'333	30'248	23'306	6'895	8'994	624	0

Tableau 6 Résultat de la péréquation des charges

Le tableau 7 ci-dessous présente différents cas de figure. Au milieu du tableau, la ligne «Résultat = A + B = 363'608» signifie que les comptes financiers sans le montant de la péréquation sont équilibrés. La première ligne «Résultat = A + B - 363'608 = 0» signifie que même avec le montant de la péréquation le résultat des comptes de fonctionnement ne présente pas de bénéfice. La dernière ligne «Résultat = A + B + 400'000 = 763'608» signifie qu'en plus du montant de la péréquation un bénéfice de CHF 400'000 a pu être réalisé, qui sera réparti entre les membres selon la clé de répartition (facteurs C+D).

Création d'une nouvelle corporation forestière en Gruyère

Cas de figure (CHF) Résultat par membre = A+B+C+D	Botterens	Broc	Bulle	Gruyère	Haut-Intyamon	Le Pâquier	Morfon	Etat de Fribourg	Total
Résultat = A + B - 363'608 = 0 (CHF)	-8'460	-47'292	-156'612	-22'980	-78'848	-6'968	-5'118	-37'330	-363'608
<i>Amélioration du résultat</i>	2'251	8'073	14'568	9'311	17'870	2'425	2'469	6'639	63'608
Résultat = A + B - 300'000 = 63'608 (CHF)	-6'209	-39'219	-142'044	-13'669	-60'978	-4'543	-2'649	-30'691	-300'000
<i>Amélioration du résultat</i>	3'539	12'692	22'903	14'639	28'094	3'813	3'881	10'438	100'000
Résultat = A + B - 200'000 = 163'608 (CHF)	-2'669	-26'527	-119'140	970	-32'883	-730	1'232	-20'252	-200'000
<i>Amélioration du résultat</i>	3'539	12'692	22'903	14'639	28'094	3'813	3'881	10'438	100'000
Résultat = A + B - 100'000 = 263'608 (CHF)	870	-13'835	-96'237	15'609	-4'789	3'083	5'113	-9'814	-100'000
<i>Amélioration du résultat</i>	3'539	12'692	22'903	14'639	28'094	3'813	3'881	10'438	100'000
Résultat = A + B = CHF 363'608 (CHF)	4'410	-1'143	-73'333	30'248	23'306	6'895	8'994	624	0
<i>Amélioration du résultat</i>	3'539	12'692	22'903	14'639	28'094	3'813	3'881	10'438	100'000
Résultat = A + B + 100'000 = 463'608 (CHF)	7'949	11'550	-50'430	44'886	51'400	10'708	12'875	11'062	100'000
<i>Amélioration du résultat</i>	3'539	12'692	22'903	14'639	28'094	3'813	3'881	10'438	100'000
Résultat = A + B + 200'000 = 563'608 (CHF)	11'489	24'242	-27'527	59'525	79'495	14'521	16'756	21'500	200'000
<i>Amélioration du résultat</i>	3'539	12'692	22'903	14'639	28'094	3'813	3'881	10'438	100'000
Résultat = A + B + 300'000 = 663'608 (CHF)	15'028	36'934	-4'623	74'164	107'589	18'333	20'637	31'938	300'000
<i>Amélioration du résultat</i>	3'539	12'692	22'903	14'639	28'094	3'813	3'881	10'438	100'000
Résultat = A + B + 400'000 = 763'608 (CHF)	18'568	49'626	18'280	88'803	135'683	22'146	24'518	42'376	400'000

Tableau 7 Cas de figure résultat par membre

7. Fonds de roulement

La création de la future corporation forestière exige un capital de départ comme fonds de roulement. Ce capital de départ sera financé d'une part par les partenaires et d'autre part par un crédit d'investissement mis à disposition par le canton.

Pour déterminer le besoin de financement, un budget type d'investissement, un budget type de fonctionnement et un inventaire des équipements et infrastructures des unités de gestion actuelles ont été établis.

Fonds de roulement	Montant	Précisions
Capital pour bâtiments, matériel, machines, véhicules	2'500'000	Essentiellement reprise d'infrastructures et d'équipements des unités de gestion actuelles.
Capital pour le lancement de l'entreprise	1'215'000	Pour paiements courants; 1/3 des dépenses budgétées pour le premier exercice
Coûts de création/fondation	100'000	Coûts uniques
Subsides cantonaux	-160'000	
Total	3'655'000	
Capital de départ des partenaires	50%	1'827'500
Crédit d'investissement du canton	50%	1'827'500
		Ressources liquides au minimum au niveau du crédit d'investissement demandé
		Le canton ici comme autorité publique et pas comme partenaire du processus

Tableau 8 Fonds de roulement

Les chiffres du fonds de roulement prennent en considération:

- La valeur actuelle des machines et véhicules des triages forestiers actuels.
- La valeur des bâtiments à Pra-Riond (hangar à copeaux et couvert à machine).
- La valeur actuelle estimée du matériel de bûcheronnage et de génie forestier des triages forestiers actuels et un montant pour l'achat de tel matériel au début des activités.
- La valeur actuelle estimée du matériel de bureau et de l'équipement technique des triages forestiers actuels.
- Un montant de CHF 650'000 comme capital propre pour la construction d'un futur hangar forestier.

Toutes ces valeurs seront à reconsidérer avant la reprise.

Création d'une nouvelle corporation forestière en Gruyère

Les parts du capital de départ à reprendre par des différents partenaires se calculent selon la clé de répartition

Membre	Taux	Montant (CHF)
Commune de Botterens	3.539%	64'700
Commune de Broc	12.692%	231'900
Commune de Bulle	22.903%	418'600
Commune de Gruyères	14.639%	267'500
Commune de Haut-Intyamon	28.095%	513'400
Commune de Morlon	3.813%	70'900
Commune du Pâquier	3.881%	69'700
Etat de Fribourg	10.438%	190'800
Total	100.0%	1'827'500

Tableau 9 Part du capital financé par les différents partenaires

Options pour le financement des parts des communes:

- Remboursement pour le propre équipement forestier qui sera repris par la future corporation
- Réserve financière des unités de gestion actuelles
- Fonds forestier des communes
- Préfinancement par la future corporation par des emprunts ; remboursable dans les 5 ans.
- Autre financement dans le cadre du compte d'investissement des partenaires.